

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : MP Raccordement du Palacium sur le réseau de chaleur VILLAE - Pont de Bois - Avenant n°1

N° : VA_DEC2020_408
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société VILLAE située à Lille (59000) l'avenant n°1 pour le marché de raccordement du Palacium sur le réseau de chaleur VILLAE – Pont de Bois.

Le marché est modifié dans les conditions fixées ci-dessous pour tenir compte du nouveau tracé permettant d'éviter les bassins de rétention :

- Moins-value du tracé initial, pour un montant de 51 468.00 € HT (cinquante et un mille quatre cent soixante-huit euros hors taxes) ;
- Plus-value du tracé pour éviter les bassins de rétention, pour un montant de 69 145.00 € HT (soixante-neuf mille cent quarante-cinq euros hors taxes) ;
- Réfection de la voirie, pour un montant de 12 645.00 € HT (douze mille six-cent quarante-cinq euros hors taxes) ;

Soit au total une plus-value de 30 322.00 € HT (trente mille trois cent vingt-deux euros hors taxes).

Cet avenant représente une hausse de 12.34% du montant du marché.

Imputation comptable : 2313 411 2200

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 6 novembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177386-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 12 novembre 2020